

Covid-19 : « Le Tableau Dynamic » avant « Le Collaborateur Centric » ?

En confinement la « nature » reprend ses droits ?

Parce qu'une fois n'est pas coutume, **nous ne commenterons** pas les chiffres du mois ! En tout cas, pas directement ...



Loin des bureaux, **les pratiques d'un autre temps sont revenues au galop** chez certains de nos managers et malheureusement au détriment des salariés qui, pour certains, ont été plus que laissés sans contact régulier. Ils ont été ... **oubliés** ...

Nous déplorons que la fonction de manager se soit transformée en comptable de base, oubliant que ce sont les **salariés** qui font que des chiffres existent.

Les tableaux croisés dynamiques auraient-ils pris le pas sur la démarche « **collaborateur centric** » impulsée par le Pôle France ? **Nous attendons** une réaction forte du top management pour repasser les messages afin que la démarche centrée sur le collaborateur ne soit pas qu'une **simple vitrine sans tain**.



Télétravail exceptionnel ...

Enfin ... rien d'exceptionnel ...

Et rien ne change ... ?

Vos représentants Traid-Union ont déclaré :



Oui ! Les mesures proposées par la Direction au sein de l'Avenant à l'Accord d'entreprise sur le télétravail exceptionnel restent insuffisantes.

Mais Oui ! Elles auraient néanmoins permis d'obtenir plus et mieux pour les salariés.

Traid-Union regrette d'avoir été la seule Organisation Syndicale à signer, au bénéfice des salariés dans le cadre sanitaire compliqué que nous connaissons tous.

Nombre de salariés de I2S ne comprennent pas pourquoi ils ne pourront pas bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues des autres entités du groupe.

En conséquence, nous demandons à la Direction, conformément aux discussions engagées, une application unilatérale des mesures prévues par l'Accord et d'en faire communication le plus largement possible.



Réaction des non signataires :

« Non, mais ! Ça va pas d'appliquer des mesures qu'on n'a pas voulu signer ! »

Pour eux, mieux vaut RIEN ... que pas assez !

Chacun appréciera l'intérêt qu'ils portent à la défense de leurs collègues ...

Participation chez I2S ...

... de quoi avoir un p'tit sourire en fin d'année ...

Nous avons estimé (voir notre communication du mois de Juin) à **plus de 170€** le montant de la Participation pour un salarié sur une **année pleine** !

176 €

... et quelques cents Tel en sera finalement le montant avec un versement prévu **courant décembre** ...

Désolés pour l'approximation du « plus de 170 € » ... 😊 ...

YES

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année !

